

# RÈGLEMENT DU JEU « Opération sensoCOMFORT »

## ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société SDECC, une société de Vaillant Group en France (ci-après « l'Organisateur »), société par actions simplifiée au capital de 19 800 000 euros, enregistrée au RCS Créteil sous le n° 312 574 346, dont le siège social est situé 8 avenue Pablo Picasso, 94120 Fontenay-sous-Bois, organise **du 22/09/2025 au 28/11/2025 inclus**, une opération intitulée « **Opération sensoCOMFORT** » (ci-après « l'Opération »). **Offre limitée aux 160 premières participations.**

## ARTICLE 2 : Modalités de participation

L'Opération est ouverte aux professionnels installateurs de produits Vaillant sur le marché diffus (ventes aux particuliers, hors constructeurs de maisons individuelles) dont le siège social est situé en France métropolitaine.

Pour participer à cette Opération, les participants doivent acheter un produit éligible Vaillant chez un distributeur partenaire pendant la durée de l'Opération.

Appareils éligibles : Toutes références d'unités extérieures de pompes à chaleur de la gamme aroTHERM Split, aroTHERM plus et flexoTHERM.

**Les participants doivent ensuite se rendre sur le site : <https://promotions-saunierduval-vaillant.fr/>, compléter le formulaire de participation et télécharger leur bon de livraison faisant figurer le produit éligible à l'Opération en pièce jointe.**

**Une entreprise (par raison sociale et numéro de SIRET) ne peut profiter de cette Opération qu'une seule fois.**

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification concernant l'identité des participants, l'adresse de leur établissement ou tout autre critère de participation à l'Opération.

Toute participation réalisée sur la base de données incomplètes, falsifiées, illisibles, fausses, mensongères ou frauduleuses sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination automatique du participant.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement, et notamment l'absence de qualité de professionnel entraînera la nullité de la participation.

## ARTICLE 3 : Dotations

L'Opération est dotée de **160 régulateurs sensoCOMFORT Radio** d'une valeur unitaire de 624 € HT.

## ARTICLE 4 : Adresse de l'Opération

L'adresse à utiliser pour toute correspondance liée à l'Opération est la suivante : VAILLANT – « Opération sensoCOMFORT » - 8 avenue Pablo Picasso - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS ou par email : [contact@clubexcellio.fr](mailto:contact@clubexcellio.fr).

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation, ni transmises à des tiers à titre onéreux sous peine d'annulation de la dotation et/ou de demande de dommages et intérêts de l'Organisateur.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée d'autres dotations d'une valeur équivalente.

## **ARTICLE 5 : Remise du lot**

Le participant, après avoir acheté un produit éligible, devra se rendre sur l'adresse <https://promotions-saunierduval-vaillant.fr/> afin de remplir le formulaire de participation à partir du 6 octobre 2025. Le participant devra fournir le bon de livraison ou le bon de commande avec prix d'achat occulté du produit éligible à l'Opération en pièce jointe, lors du remplissage du formulaire en ligne.

Après vérification de l'éligibilité, des informations fournies et des pièces justificatives, l'entreprise participante recevra, sous 10 jours, la confirmation de sa participation (la confirmation sera refusée si les documents ne remplissent pas les règles de l'Opération).

Si la participation est confirmée, la remise du lot sera effectuée par voie postale ou remise en main propre par le commercial du secteur. **Ces remises s'effectueront dans la limite des lots disponibles (160 unités)**, par ordre chronologique de participation.

SDECC s'engage à remettre la dotation aux gagnants dans un délai de deux (2) semaines maximum à compter de la confirmation.

## **ARTICLE 6 : Limites de responsabilité**

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si du fait d'un cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler l'Opération, à l'écourter, la proroger, la reporter ou en modifier les conditions.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée en cas d'insatisfaction du gagnant concernant ces dernières.

**Plus aucune demande liée à l'opération ne sera prise en compte au-delà du 10/01/2026.**

## **ARTICLE 7 : Données personnelles**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant font l'objet d'un traitement destiné à la gestion de leur participation. Ces données pourront également être utilisées par l'Organisateur à des fins de communication institutionnelle et promotionnelle. Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de leur données qu'ils peuvent exercer par email à l'adresse : [donnees.personnelles@vaillant-group.com](mailto:donnees.personnelles@vaillant-group.com) ou par courrier à : Vaillant – « Opération sensoCOMFORT » - 8, avenue Pablo Picasso - 94120 Fontenay-sous-Bois.

## **ARTICLE 8 : Consultation et acceptation du règlement**

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par l'Organisateur par avenant. Le règlement du jeu et ses avenants sont consultables librement en ligne sur le site [www.vaillant.fr](http://www.vaillant.fr).

Le fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ainsi que de tout avenant le modifiant ; ainsi que l'acceptation de l'arbitrage en dernier ressort de l'Organisateur pour toute contestation relative à l'application du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française.